



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjointe,
Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Maïtena FERRAN
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

6 - BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE SPORTIVE PALAS

AP 2020-02 - Opération budgétaire n° 174

Par délibération du 11 avril 2025, le conseil municipal a révisé à la baisse le montant de l'autorisation de programme pour le fixer à 3.402.815,17 € HT, précisant que sa clôture interviendrait après paiement des restes à réaliser. Après révision, cette autorisation de programme s'établissait de la façon suivante :

Budget principal AP 2020-02 / Salle Palas – Opération 174					
DEPENSES					
MONTANT AP	Révision 2025	AP Révisée	Réalisé 2020 2022	Réalisé 2023	Réalisés 2024
3.448.000 €	-45184,83 €	3.402.815,17 €	439.016,42 €	445.422,49 €	2.518.376,26 €, dont 2.418442,64 € mandatés et 99.933,62 € reportés

En 2025, 92.955,57 € ont été mandatés sur les restes à réaliser 2024.

Il apparaît que l'enveloppe de cette autorisation de programme doit être ajustée à la baisse. En effet, le solde des restes à réaliser s'élève, après régularisation, à 4.611,24 €. Cette autorisation de programme est ainsi ramenée à 3.400.448,36 €, savoir :

Budget principal AP 2020-02 / Salle Palas – Opération 174					
DEPENSES					
MONTANT AP	Révision 2026	AP Révisée	Réalisé 2020-2022	Réalisé 2023	Réalisés 2024
3.402.815,17€	-2.366,81€	3.400.448,36€	439.016,42€	445.422,49€	Mandatés : 2.511.398,21€ Restes à réaliser : 4.611,24€

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme après révision à 3.400.448,36 €,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à liquider et mandater le solde des crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 05/05/2026






Marie-Lyse BISTUÉ

